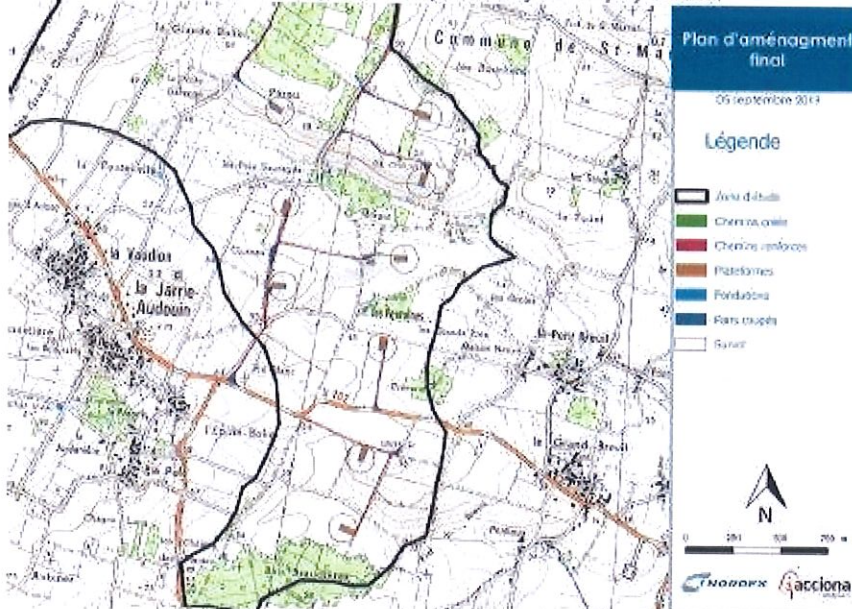


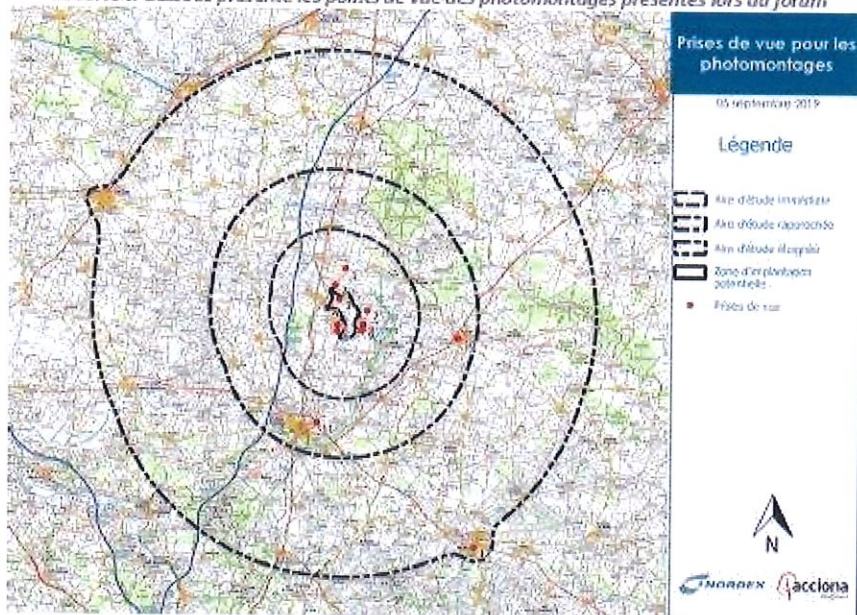
	<i>politique écologique communale</i>	<i>spécialisé afin de devenir un village modèle sur la politique écologique locale</i>
	<i>Déviations des camions du bourg</i>	<i>En phase travaux, Nordex – Volkswind seront attentifs à éviter autant que possible le passage par le bourg de La Jarrie-Audouin par les véhicules de chantier.</i>
	<i>Résolution des problèmes de tv</i>	<i>Si le parc éolien est à l'origine de problèmes de réception TV une fois en service, le propriétaire du parc est légalement tenu de résoudre (à ses frais) l'ensemble de ces problèmes</i>
	<i>Maintien de la couleur blanche Des chemins</i>	<i>Amélioration de l'insertion paysagère du parc éolien en conservant la couleur blanche des chemins qui seront renforcés ou créés.</i>
<b>Biodiversité</b>	<i>Plantation de haies</i>	<i>Plantation de 5 kilomètres de haies sur la base des préconisations du plan local d'urbanisme de la commune</i>
	<i>Création de cultures environnementales</i>	<i>Mise en place par l'ACCA de La Jarrie-Audouin de cultures non fauchées et jachères permanentes sur environ 10 hectares</i>
	<i>Réintroduction d'espèces emblématiques</i>	<i>Réintroduction par l'ACCA de La Jarrie-Audouin d'espèces emblématiques (Perdrix). Plan d'action de 3 à 5 ans.</i>
	<i>Optimisation de l'éclairage public pour les espèces nocturnes</i>	<i>Financement d'une étude d'optimisation de l'éclairage public vis-à-vis des chauves-souris (éclairage au sol, détection...). Réalisable par Nature Environnement 17.</i>
<b>Paysage</b>	<i>Plantation de haies et d'arbres</i>	<i>Plantation de 5 kilomètres de haies sur la base des préconisations du plan local d'urbanisme de la commune</i>

## L'étude paysagère

La carte ci-dessous présente l'implantation finale du projet éolien.



La carte ci-dessous présente les points de vue des photomontages présentés lors du forum



Les points de vue ci-dessous ont été présentés lors du forum. Ils sont issus de l'étude paysagère, pièce constitutive du dossier de demande autorisation environnementale qui sera déposé en préfecture.

Point de vue n°1 :



Point de vue n°2 :



Point de vue n°3 :



Point de vue n°4 :



Point de vue n°5 :



Point de vue n°6 :



Point de vue n°7 :



*Point de vue n°8 :*



*Point de vue n°9 :*



*Point de vue n°10 :*



*Point de vue n°11 :*



*Point de vue n°12 :*





**Compte rendu :**

# Annexe 9 : Avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux  
Unité domaine et servitudes

Société Volkswind  
Monsieur Benjamin Grange

[benjamin.grange@volkswind.com](mailto:benjamin.grange@volkswind.com)

Nos réf. : N° 603

Vos réf. : votre courrier du 9 mars 2017

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier  
[marie-christine.texier@aviation-civile.gouv.fr](mailto:marie-christine.texier@aviation-civile.gouv.fr)  
[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
Tél. : 05 57 92 81 61 - Fax : 05 57 92 81 62

Mérignac, le 20 avril 2017

**Objet : Projet éolien – commune de La Jarrie-Audouin (17)**  
T. UDS Servitudes 5 Poitou-Charentes DPT 17 URBA 2017 Eolennes Pré consultations Volkswind La Jarrie-Audouin 04/17

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un **polygone d'étude** (hauteur envisagée pour les éoliennes : 180 mètres) sur la commune de La Jarrie-Audouin dans le département de la Charente-Maritime, de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

→ Cette information ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale unique.

Sur la base des informations communiquées dans le dossier de demande, je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

J'attire votre attention sur le fait que la zone d'étude est entièrement située dans les procédures GNSS (procédures privées) de l'aérodrome de Niort – Marais Poitevin. L'exploitant de cet aérodrome est la mairie de Niort.

Ce projet relève de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. A ce stade de la consultation (polygone d'étude), je n'ai pas d'autre remarque particulière à formuler sur ce projet.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'implantation d'obstacles artificiels de grande hauteur nécessite une étude de circulation aérienne effectuée par le **service de la Navigation Aérienne Sud-Ouest**. Ce service ne se prononcera qu'à partir d'un projet précisant l'implantation des éoliennes.

Il conviendra donc de nous communiquer un nouveau plan de situation à l'échelle incluant l'implantation précise de chaque éolienne, les coordonnées géographiques, la cote altimétrique sol (information levée par géomètre) et la hauteur de chaque éolienne.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au Chef du pôle de Bordeaux

  
Sébastien Jalet

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

SNIA – Pôle de Bordeaux  
Aéroport - Bloc Technique  
BP 60284 - 33697 MERIGNAC CEDEX  
Tél : 05 57 92 81 56 - fax : 05 57 92 81 62



## Annexe 10 : Eoliennes et élevages bovins

Louin, le 12 Mars 2019

GAEC GUERRY  
Monsieur GUERRY Stéphane  
Le Poudray  
Le Logis Ouest  
49600 LOUIN

Par la présente je vous fais part de mon expérience.  
Je suis agriculteur, propriétaire et éleveur de  
vaches laitières et allaitantes à Louin (79).

Mon exploitation compte environ 220 têtes (vaches,  
génisses et veaux compris)

Plusieurs de mes prés et pâturages sont situés  
au pied des éoliennes de Maisonniers et Tessonniers  
(parc éolien de 5 éoliennes construit en 2016)

Mes animaux y passent une bonne partie de l'année.  
Avec le recul des années, je ne constate pas de  
problème particulier.

Mon troupeau allaitant ne connaît ni stress,  
ni nervosité, ni peur et est en parfaite  
santé.

Recevez mes salutations les meilleures  
Fait à Louin, le 12 Mars 2019





Je soussigné Mr NICOLLAS Vincent, habitant Le Quéroy 79500 PAIZAY-LE-TORT avec ma femme et mes enfants.

J'ai repris l'exploitation familiale, située Le Quéroy 79500 PAIZAY-LE-TORT aussi, où nous sommes agriculteurs et éleveurs de vaches laitières depuis plusieurs générations.

Ma stabulation est située à environ 500 m de la première éolienne du parc éolien sur les communes de Paizay le Tort (79) et Lusseray (79) construit il y a 8 ans. Aujourd'hui il y a 17 éoliennes juste à côté de mes bâtiments et je ne m'en plains pas.

Mes animaux sont élevés en plein air durant une bonne partie de l'année et les pacages sont situés à 250 m des premières éoliennes. Mes vaches ne sont pas perturbées en quoique ce soit par les éoliennes, ni leur comportement, ni leur production laitière, ni la pérennité de mon élevage sont affectés.

Mes animaux sont en bonne santé, les vêlages se passent bien et la quantité et qualité de lait produite ne baisse pas depuis les nombreuses années que je travaille sur la ferme familiale.

Très sincèrement

Fait à Paizay-le-Tort, le 12/03/2019,

Mr NICOLLAS Vincent

De :letellier.bertrand@neuf.fr <letellier.bertrand@neuf.fr>

Envoyé :vendredi 21 juin 2019 20:41

À :Timothée Baeckelandt

Objet :Re: Attestation\_elevage\_bovin\_viande

Je soussigné Bertrand Letellier, co-gérant du GAEC DES EPARDEAUX, naisseur-engraisseur d'un élevage bovin viande de race blonde d'aquitaine, situé aux épardeaux sur la commune de VAL DE BONNIEURE en Charente, nous nous situons à moins de 1 km à vol d'oiseau du parc éolien de Moquepanier.

Les animaux paissent dans des prairies où l'on aperçoit les éoliennes et au jour d'aujourd'hui je n'ai pas vu de changement notable vis à vis de la fécondité, ni du comportement et de l'engraissement de mes animaux, la preuve en est, que mon poids moyen de carcasse est de 636 KG de moyenne avec une note d'engraissement de 3 sur une échelle qui monte à 5

Mes animaux ont des comportements jusque là normaux, aucun animal est né avec des malformations quelconque.

Quand à la faune sauvage dans notre secteur, elle ne doit pas être trop dérangée vu la prolifération des renards, blaireaux, sangliers (beaucoup de dégâts aux niveaux des éoliennes), chevreuils, les vol d'oiseaux migrateurs sont toujours présents et se posent à proximité les soirs

Bonne réception

B Letellier

Val de Bonnieure le 21/06/19



## Annexe 11 : Contribution de l'ACCA de La Jarrie-Audouin

Association Communale de Chasse Agréée  
de La JARRIE AUDOUIN

(57)

+ Amélie  
le 25 mars 2021

pourriez le Commissaire Enquêteur.

En tant que Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, association reconnue au titre de la protection de la nature, je me permet d'attirer votre attention sur l'installation d'un parc éolien sur notre commune de La JARRIE AUDOUIN.

En effet notre ACCA, a été la première en France à réintroduire la perdrix de souche "ROYALE", pour information cette souche de Perdrix Rouge, fait partie d'un programme emmené par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (archivé) ainsi que la Fédération Départementale du GARD.

La FDC 17 est dépositaire de la marque "La ROYALE" marque déposée en 2007-2008.

Depuis l'ACCA continue son investissement faunistique sur le terrain en signant en octobre 2019, un contrat "PETITE FAUNE DE PLAINE" (niveau 4), en septembre 2020 en signant un nouveau contrat "KIT BUISSON".

Que deviendront tous ces efforts si ce parc éolien soit le jour, nous savons par expérience que toutes les zones d'ombres qu'occasionnent ces éoliennes sont des zones de non nidifications. 180 m de hauteur, imaginez avec la rotation du soleil, la surface de non reproduction... où nidifions, Alouettes, Perdrix, Tâchets Pâle, Faisans, Caille des bt. Oedipèmes Cuiard, (encore présent en nombre sur notre commune, busards cendre et busards S<sup>t</sup> Martin et tant d'autre..

À la lecture du résultat d'études (diffusées dans nos boîte aux lettres), le bureau d'étude, Envôp Environnement, recense entre 41 et 72 espèces d'oiseaux, très aléatoire, du simple au double presque !!!

Je ne suis pas Ornithologue, mais connaisseur de mon territoire, pour ma part j'en recense plus de 80 espèces.

Il est facile d'en oublier aujourd'hui pour les faire réapparaître au besoin dans quelques temps.

À la demande de j' le faire de la commune, Raulo Jachy, en juillet 2019, j'ai présenté un plan d'accompagnement et de réintroduction pour la faune local, aux sociétés portuses du projet. Certes ce projet était audacieux.

Refuse en bbc, préfèrent privilégier les intérêts de certains sans doute.

Allons nous tout laisser disparaître !!!

En ce qui concerne la flore, je dois sur le résultat d'études, que durant le chantier, les voies d'accès seront balisées pour permettre la préservation de la flore le long des chemins.

Questions : Comment sont-ils y parvenir, à la fin des chantiers développés aux alentours, nous avons le droit de douter...

Toujours sur le même document, je constate la création de 10 ha de terrains à vocation écologique, où vont-ils prendre ces 10 ha, ou plutôt qui va bénéficier de cette dotation ? sous quelle forme ? qui va s'occuper dans le temps de leurs engagements ?

Qui peut affirmer aujourd'hui que ces entrepreneurs tiendront leurs engagements ? seront-ils là dans le futur ?

Réalisation de haies, promesse faite à toute les communes,  
à la vu des parcs éoliens qui nous entourent, on s'offrait  
que se ne sont que des promesses, mais la réalité .....

Comme vous pouvez le constater, beaucoup d'incertitude  
demeurent, beaucoup trop aux yeux des amoureux de la  
nature que nous sommes.



GAUTHIER Jean Luc  
Président A.C.C.A la  
JARRIE AUDOIN

## Annexe 12 : Photos de la plantation de haies



*Plantation de 200 mètres linéaires de haies champêtres  
(Source : Volkswind Limoges – Antezant la Chapelle)*



*Plantation de 10 tilleuls  
(Source : Volkswind Limoges – Antezant la Chapelle)*